



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 17 janvier 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Patrice BOUTHORS, Héléne LEVA Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Absent – Monsieur Grégoire DE GUIGNE

Procurations

M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Italo GARD
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
M. Alain GATTELET a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Laurence PILLONEL

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 25
Présents	: 20	Contre	: /
Votants	: 25	Abstention	: /

7.1. SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire,

INDIQUE que suite au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

INFORME que l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, l'ANEL, France urbaine et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

PROPOSE que la commune apporte son soutien à la population de Mayotte étant donné l'ampleur exceptionnelle de la catastrophe, tant au niveau des dégâts matériels que des dégâts humains. Les fonds sont destinés au secours des victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans le cadre d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros à la Protection civile, FNPC - TOUR ESSOR -14 RUE SCANDICCI - 93500 PANTIN.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

.../...

Certifié exécutoire

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 24 janvier 2025

Transmis au représentant de l'Etat le 28 JAN. 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le :

29 JAN. 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



La secrétaire de séance - Laurence PILLONEL